Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_009-DE

CONTRACTUALISATION

DCC26-009

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025 » AVEC LA RÉGION BRETAGNE

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL

Une **convention de financement triennale « Bien Vivre partout en Bretagne » pour la période 2023-2025** a été signée en juin 2024 avec le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de son « *engagement pour la cohésion des territoires* ». La dotation mise à la disposition du territoire pour trois ans se monte à **712 745 €**.

La convention « Bien Vivre partout en Bretagne » finance des projets répondant prioritairement à trois objectifs majeurs :

- Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique ;
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat ;
- Améliorer l'accès aux services de proximité.

Une liste de projets que la Région s'engage à soutenir avait été arrêtée, incluant une sous-enveloppe (41 % du total) mobilisée pour le soutien à la construction de logements à prix abordable ; alors que l'augmentation subite des coûts de la construction en 2022-23 pouvait laisser craindre des difficultés à faire sortir des opérations de terre.

2. CLAUSE DE REVOYURE

Dès l'origine, il était prévu en 2025 une **réunion de revoyure pour suivre l'avancement des projets et préciser les opérations concernées par la sous-enveloppe destinée au logement**.

Cette réunion s'est tenue le 25 novembre dernier, en présence de représentants de la Région.

Cette réunion a pris acte de l'état d'avancement des opérations de constructions de logements et de la nécessité éventuelle d'un soutien financier, au vu des informations parvenues de la part des porteurs de projets (plans de financement) et des perspectives d'engagement à court terme (d'ici mi-2026).

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_009-DE

Les projets dont le soutien s'est précisé sont les suivants (à raison de 10 000 € par logement) :

Porteur de projet	Intitulé du projet	[illegible]
Espace Habitat	Construction de 11 logements à la Millière, Le Theil de Bretagne	110 000 €
Le Theil-de-Bretagne	Opération La Forge (Maison Saulnier) - Réhabilitation en 4 logements (2 T2 au RDC pour accueillir des personnes âgées ou à mobilité réduite, et 2 T3 en étage).	40 000 €
Éancé	Réhabilitation bâtiment communal en 2 logements sociaux (PLAI /PLUS)	20 000 €

Il a été décidé que le **reliquat** de l'enveloppe (120 145 €) serait utilisé pour **abonder la subvention apportée par la Région à l'opération de construction d'une Maison de la Petite Enfance à Martigné-Ferchaud** par Roche aux Fées Communauté, de manière à porter cette part à 11 % du coût de ce projet voulu comme exemplaire.

Roche aux Fées Communauté	Construction d'une **Maison de la Petite Enfance** à Martigné-Ferchaud	66 000 + 120 245€ = 186 245,00 €

L'avenant à la convention **fixe donc de manière définitive les projets bénéficiaires de la dotation financière dédiée au territoire de Roche aux Fées Communauté, suivants les objectifs de la Région** :

Objectifs Région	Montant financier	%
Axe 1 : Transitions	220 500 €	31 %
Axe 2 : Habitat	**200 000 €**	**28 %**
Axe 3 : Services de proximité	**292 245 €**	**41 %**
TOTAL	712 745 €	100 %

3. MODIFICATIONS APPORTEES À LA CONVENTION INITIALE

La liste définitive des projets soutenus par la convention de financement est la suivante :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Soutien régional
Amanlis	Réhabilitation d'un immeuble de logements - 19 rue Jacques de Corbière	30 000 €
Boistrudan	Réhabilitation du commerce « Le café du délice » et création de 2 logements	40 000 €
Coësmes	Réhabilitation d'un immeuble pour la création d'un équipement culturel et social (médiathèque)	66 000 €
Éancé	Réhabilitation bâtiment communal en 2 logements sociaux (PLAI /PLUS)	20 000 €
Espace Habitat	Construction de 11 logements à la Millière, Le Theil de Bretagne	110 000 €
Janzé	Réalisation d'une liaison cyclable Brie-Janzé (section urbaine)	89 000 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_009-DE

Le Theil-de-Bretagne	Opération La Forge (Maison Sa[illegible]) — Réhabilitation en 4 logements (2 T2 au RDC pour accueillir des personnes âgées ou à mobilité réduite, et 2 T3 en étage).	[illegible] €
Retiers	Rénovation énergétique de l'école publique Edouard-Mahé	102 500 €
Roche aux Fées Communauté	Etude de stratégie globale intercommunale sols/foncier	29 000 €
Roche aux Fées Communauté	Construction d'une Maison de la Petite Enfance à Martigné-Ferchaud	186 245 €
	TOTAL	712 745 €

Il vous est proposé :

- *D'approuver l'avenant à la convention de financement relative au dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 », ci-annexé, avec la Région Bretagne ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer tout acte s'y rapportant.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_009-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)* M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)* M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 34 ; Voix pour : 34 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

STIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance